



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Bilan d'Activités de RSN – saison 2020/2021

Après la reconduite de RSN à la dernière A.G.E, le CA a élu Marc GALLIOT pour 1 année supplémentaire après 2 années passées à ce poste.

Compensation pour la fermeture du CHM à cause de Covid19

Le premier dossier a été la compensation (covid19) proposée par Vacanceselect. Nous avons fait tourner une pétition, écrit un courriel à la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde. Notre mail est resté sans réponse.

Sans nous décourager, nous avons repris notre plume pour dénoncer auprès de Mr HÈNIN, PDG de Vacanceselect, les 200€ de remise et le pass nomade pour les autres centres naturistes du groupe. Après nos différentes interventions, combinées avec celles des autres associations, nous avons pu obtenir en plus des 200€, le sursis de l'augmentation du forfait en 2021 et 2022.

Le bureau travaillera pour un report de l'augmentation de 2023 dû à la fermeture des thermes et à l'ouverture tardive des piscines.

L'arrachage des haies de thuya

La taille des haies est un sujet qui mobilise beaucoup d'énergie depuis 2018. Nous n'avons eu de cesse de proposer des précisions de rédaction au cahier des prescriptions techniques (CPT) pour diminuer au maximum les risques d'incendie au CHM tout en écoutant nos adhérents et résidents.

La commission de sécurité n'oblige pas à tailler les haies à 1m50 même si RSN préconise cette hauteur car il est important que chacun soit responsable de la prévention incendie.

L'arrachage des thuyas, commencé entre octobre 2020 et suspendu provisoirement le 15 juin 2021, a été l'objet d'un débat épineux avec la direction concernant les délais, la gratuité des arrachages et le coût supporté par les propriétaires s'ils n'acceptent pas l'arrachage sur leur parcelle.

RSN a suggéré que seuls les propriétaires souhaitant se charger eux-mêmes de l'arrachage en

supporte le coût. La direction a cédé sur ce point mais il faut rester vigilant quant à sa mise en œuvre.

Déchetterie et « zone tampon » et Trilaba

La zone tampon est une préoccupation légitime depuis l'ouverture de l'Atlantic Club Montalivet au sud du CHM et sa prolongation supposée à la limite du CHM. Pour en avoir le cœur net, RSN a pris rendez-vous avec le maire de Vendays-Montalivet le 28 mai 2021. Mr BOURNEL, le Maire et son adjoint, Mr TRIJOLET ont confirmé au secrétaire et au président de RSN que la zone tampon marquée N sur le plan cadastral n'a pour l'instant aucun aménagement à moyen terme c'est-à-dire pas avant 5 à 7 ans. RSN, dans ces futurs projets, souhaite animer des balades « nature et écologie » avec des associations ad hoc de la région.

La déchetterie, après moult tergiversations, est fermée définitivement dans la zone tampon pour des raisons de destination de cette zone qui doit rester sauvage sans activité humaine. Lors du rdv du 28 mai 2021, RSN a sollicité un maintien dérogatoire dans cette zone auprès du maire. Il se range derrière la réglementation. La décision est prise d'aligner les résidents du CHM aux mêmes contraintes que les administrés du canton, à savoir utiliser la déchetterie de Vensac.

A l'occasion le maire a assuré à RSN que la collecte des encombrants des usagers du CHM dans des bennes qui sont vidées tous les mois ne posera pas de problème parce que cette collecte n'est pas considérée comme une déchetterie, ce qui est interdit sur des terrains privés.

RSN ainsi que les autres associations ont proposé plusieurs solutions par exemple dans le quartier Guyane avec un accès voiture par l'avenue de l'Europe. Solution refusée par la direction. RSN a aussi proposé concomitamment une recyclerie (« Trilaba ») de petits matériels réutilisables. La direction est seulement d'accord si les associations la gèrent.

Rectification de rumeurs.

Lors de la dernière réunion d'informations des Montafreunde, des rumeurs sur RSN ont été diffusées. RSN aurait initié en 2020 une pétition contre la déchetterie dans la "Zone Tampon" et aurait écrit une lettre sur le même sujet à la préfecture, ce qui est complètement faux.

RSN a bien envoyé un courrier à la préfecture mais il concerne l'amélioration des transports publics au départ et vers le CHM.

La vérité est que l'initiateur de cette pétition est Daniel Bobillier qui a contacté RSN lors de la brocante de 2020 et demandé son appui pour la pétition. Nous nous sommes montrés intéressés mais le CA de RSN a finalement décidé de ne pas la mettre sur son site internet et de ne pas la soutenir officiellement.

Le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2021 entre M. Testard et les associations, rédigé par C. Simon a confirmé que l'ANM était à l'origine de cette pétition.

Entre-temps, les Montafreunde ont reconnu avoir diffusé des informations incorrectes sur RSN.

Desserte du CHM par les transports publics

En 2020 RSN a de nouveau travaillé pour de meilleures correspondances des transports pub-

lics desservant le CHM. Le département de la Gironde a retenu notre initiative. Depuis, des cars supplémentaires marquent l'arrêt en semaine toute l'année.

Lorsque Transgironde a changé les horaires en septembre 2020, RSN a obtenu la correspondance entre le TER et le car 712 du soir.

Malgré une nouvelle intervention de RSN, la correspondance entre Paris, Bordeaux, Lesparre et le CHM a malheureusement été rompue pour l'horaire d'été. Le car du soir part maintenant 5 mn avant l'arrivée du TER en gare de Lesparre. Il n'y a donc plus de correspondance.

RSN s'attaque maintenant à un départ du bus 712 5mn après l'arrivée du TER à partir de septembre 2021. Nous continuerons à œuvrer pour que la SNCF et Transgironde s'accordent à chaque changement d'horaires.

Sur notre site www.respect-sante-nature.fr, vous trouverez toutes les informations actuelles pour un voyage au CHM en Train et car dans l'onglet service.

Actions communes RSN, ADUN, MontAmis pour les actionnaires de la SOCNAT

En mai 2021 RSN a soutenu avec la nouvelle association MontAmis une proposition de l'association ADUN pour l'AG de la SOCNAT de 2021. Le but était d'arrêter un contrat entre la SOCNAT et Village Center, son actionnaire majoritaire, qui apporte à celui-ci un million d'euros par an sans une juste contrepartie.

Ensemble les trois associations ont réuni plus de 3600 votes afin d'accéder à notre requête. En déclarant l'AG de 2021 comme « Consultation écrite de 10 juin 2021 » le CA de la SOCNAT a évité des décisions pour les trois résolutions proposées par l'ADUN.

Elles se référaient

- à la trésorerie de la Socnat qui prête tous les ans des millions aux autres sociétés de Vacanceselect,
- à un contrat entre la SOCNAT et son actionnaire majoritaire Village Center qui assure au dernier 1 moi d'euros pour des service doutables, et
- à la réintégration de la « Zone Tampon » au CHM qui a été laissé au Atlantic Club qui appartient aussi à Vacanceselect.

RSN et les autres associations invitent les actionnaires minoritaires de représenter ces résolutions lors de l'AG de la SOCNAT en 2022.

Les Chèques Vacances

Le paiement en partie de la redevance par les chèques vacances n'est plus autorisé depuis 2019. RSN n'a jamais accepté cette décision. La nouvelle équipe de RSN a repris dans la continuité le combat de l'ancienne équipe. Cette année nous avons enfin obtenu l'utilisation des chèques vacances pour le paiement des forfaits. Nous allons continuer à nous battre pour l'étendre à l'ensemble de la redevance.

Electrification des bungalows

RSN a été interpellé par un adhérent pour investiguer l'électrification des bungalows. La SOCNAT facture 3000€ pour le raccord de la borne électrique et la tranchée du terrassier. D'après le devis obtenu par notre adhérent, le montant pour ces travaux s'élève à 700€ environ. Pourquoi cette différence de 2300€ ? Notre adhérent a saisi un avocat, lui-même résident au CHM depuis longtemps. RSN suit l'affaire.

Collaboration inter-associations

L'ANM s'est retiré au printemps 2021 de toute collaboration avec les autres associations.

RSN a renforcé sa collaboration avec ADUN et MontAmis la nouvelle association du CHM (voir plus haut).

La coopération avec l'association IFE/AIDE (Amis Internationaux d'Euronat) n'a pas abouti malgré plusieurs relances de notre part après qu'IFE nous ait appelé en premier. Nous voulions nous unir pour le ramassage des ordures ménagères qui va évoluer d'ici l'année prochaine. En effet, il est prévu que les camions n'entreront plus ni au CHM ni à Euronat. C'est déjà le cas au camping municipal de Montalivet.

RSN était membre de l'Union Nationale des Propriétaires de Mobil-Home. Nous n'avons pas renouvelé notre adhésion. Nos échanges ont été suspendus à cause de la crise sanitaire. Nous étudierons l'opportunité d'adhérer à nouveau en temps voulu.

Les valeurs naturistes

RSN a été fondée sur la vision des fondateurs du CHM, Christiane et Albert LECOCQ. C'est pour cela que nous avons organisé une conférence/débat « Naturisme et nudité au CHM » sur la nudité au CHM jeudi 15 juillet 2021. Une quarantaine de personnes y a assisté. Les échanges étaient riches et RSN va développer certaines idées émises pour encourager la nudité. Quelques personnes nous ont demandé d'organiser d'autres conférences liées au naturisme, par exemple naturisme et utilisation de l'eau. C'est un comble de parler de nudité dans un camp qui se déclare naturiste mais il nous semble indispensable de le rappeler.

Ci-après les propositions des participants pour obtenir plus de nudité :

- Faire signer une charte naturiste aux usagers du CHM
- Faire adhérer le personnel du CHM à la nudité sachant que le code du travail ne peut l'imposer
- Créer un BAFA naturiste
- Augmenter le nombre de panneaux « nu obligatoire » dans le centre
- Renforcer les contrôles à l'entrée des plages

Enfin, RSN a été choqué que les sacs en toile distribués aux résidents et vacanciers soient dédiés à la mémoire d'Albert et pas de Christiane LECOCQ. Comment séparer un projet en 2 quand il a été élaboré par le couple ?

Cet « oubli » regrettable a été signalé par les représentants de RSN à la direction.